

DELIBERATION

REUNION DU 21 MARS 2022

Convocation du 15 mars 2022

Affichage du 15 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : D. LEJEUNE, F. TANTY, D. VERNIOL, adjoints,
D. BENOIST, C. DE BEIR, J. CHEUL, G. BOUAZIZ, D. CHOLLEY, S.
DROIT.

Était absente excusée : C. PICHOT

Étaient absents non excusés : R. LEVER et T. GARNIER

Élection du secrétaire de séance :

D. BENOIST est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2021 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2021 :

Monsieur le Maire donne la parole à F. TANTY, adjoint en charge des finances.

Les tableaux récapitulatifs ont été adressés à chaque conseiller avec la convocation au présent conseil.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 s'élèvent à 320.611,78 euros et les recettes à 365.653,49 euros. Compte tenu de l'excédent reporté de l'exercice précédent, la section présente un excédent de 263.138,00 euros.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2021 s'élèvent à 43.624,09 euros, les recettes à 54.060,97 euros. Compte tenu du report de l'excédent antérieur, la section présente un excédent de 148.192,77 euros.

F. TANTY rappelle que la commune reste toujours potentiellement redevable à Chartres Métropole des excédents de fonctionnement et d'investissement des budgets eau et assainissement de 2018 soit environ 120.000 euros.

La commune est toujours en attente, depuis sa sortie de la Communauté de communes des Portes Euréliennes au 1^{er} janvier 2018, d'un avoir compris entre 70.000 et 80.000 euros. Une réunion prévue en Préfecture le 13 avril 2022 devrait permettre de statuer sur ce dossier.

Le dernier emprunt de la commune, concernant le giratoire de l'école, se termine cette année.

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Janine CHEUL, doyenne de l'assemblée, demande aux conseillers de se prononcer sur le Compte Administratif 2021.

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2021.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Approbation du compte de gestion 2021 :

Les comptes du Trésorier étant en parfaite concordance avec ceux du Compte Administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2021.

Affectation du résultat 2021 :

La section de fonctionnement présentant un excédent de 263.138 euros, Monsieur TANTY propose d'affecter la somme de 50.000 euros à la section d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord à l'affectation du résultat suivant :

Résultat d'investissement reporté : 148 192,77 €

Résultat de fonctionnement reporté : 213 138,00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 50.000,00 €

Vote des taux d'imposition :

Monsieur BOUTIN propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 44,50 %

- Taxe foncière (non bâti) : 33,55 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des taux.

Budget primitif 2022 :

Les conseillers ont reçu un projet de budget avec la convocation.

Les collectivités n'échappant pas à la hausse de l'énergie et des carburants, les lignes budgétaires correspondant à ces dépenses sont revalorisées.

Monsieur DROIT précise que cette hausse va également se répercuter sur le montant de la participation au Syndicat des gymnases.

Monsieur TANTY souhaite donner un coup de pouce aux associations en participant à leurs frais d'assurances souscrites pour leurs activités.

La dotation au CCAS est augmentée de 350 à 600 euros sur demande de Madame LEJEUNE.

Plus aucune remarque n'étant apportées sur les prévisions budgétaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de budget primitif comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 637 011,74 €

Dépenses et recettes d'investissement : 225 092,77 €

Demandes de fonds de concours à Chartres Métropole :

Monsieur BOUTIN présente les estimations financières des investissements souhaités pour l'année 2022 afin de demander des subventions auprès de Chartres Métropole. Le taux de la subvention, quand elle est accordée, peut-être de 50 % du montant hors taxe restant à charge pour la commune et par projet.

- Devis de l'entreprise CHARRON TERRASSEMENT LOCATION d'un montant de 11.632,00 € H.T. pour la réalisation de trois terrains de pétanque, dans la continuité de l'aménagement paysager des abords de la mare et de l'aire de loisirs. Deux terrains seraient implantés à proximité de la mare et un autre plus centré vers le lotissement des Bruyères et de la Conche. La subvention s'élèverait à 5.816,00 euros. Accord unanime des conseillers.
- Devis de l'entreprise EIFFAGE ROUTE d'un montant de 11.850,00 euros H.T. pour la création d'un fossé et d'un merlon et le devis de l'entreprise CHARRON TERRASSEMENT LOCATION d'un montant de 10.200,00 euros H.T. pour la pose de grosses pierres semi-enterrées. Il s'agit d'un aménagement paysager des abords de la mare et de l'aire de loisirs, aux fins de préservation de ces deux sites, pour éviter tout stationnement. Après discussion, le Conseil Municipal souhaite retenir la pose de grosses pierres plus en accord avec ce lieu. La subvention s'élèverait à 5.100,00 euros. Accord unanime des conseillers.
- Devis de l'entreprise CHARRON TERRASSEMENT LOCATION d'un montant de 9.340,00 euros H.T. pour réaliser une dalle de béton pour la benne à déchets verts, et le container à verre, afin de faciliter les manœuvres des camions de collecte. La subvention s'élèverait à 4.670,00 euros. Accord unanime des conseillers.
- Devis de la QUINCAILLERIE BEAUCERONNE d'un montant de 1.239.95 euros H.T. pour l'achat d'outillage pour les services techniques. La subvention s'élèverait à 620,00 euros. Accord unanime des conseillers.
- Devis de la société ANIMO CONCEPT d'un montant de 1.736,00 euros H.T. pour l'installation de bornes de propreté pour la récupération des déjections canines. L'acquisition d'une première série de bornes ayant amélioré la propreté du village, la municipalité souhaite en installer quatre nouvelles. La subvention serait de 868,00 euros. Le conseil municipal donne un accord unanime.
- Devis de la société CHALLENGER d'un montant de 5.000,00 € H.T. pour l'acquisition de bancs et barrières. Les bancs seraient implantés au niveau de l'église, sur la parcelle de l'ancien château d'eau face à l'école, près du terrain de pétanque, côté cimetière et vers la mare. Les barrières seraient installées à proximité du site scolaire et de l'abri bus. La subvention serait de 2.500,00 euros. Le conseil municipal donne un accord unanime.
- Devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 2.867 euros H.T. pour procéder à une signalisation horizontale dans diverses rues dans le cadre de la sécurité routière. Le renforcement des marquages au sol s'inscrivant dans la logique d'un projet de passage à 30 km/h en zone urbaine. La subvention serait de 1.433,50 euros. Le conseil municipal donne un accord unanime.

Adoption de la modification des statuts du Syndicat scolaire :

Les compétences du Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique et le ramassage scolaire de Saint Piat, Mévoisins, Chartainvilliers et Soulairens ayant évoluées, il a été décidé d'actualiser les statuts datant de 1967 et plus particulièrement l'article 2. Il appartient aux communes membres d'adopter cette modification des statuts approuvée en conseil syndical le 14 décembre 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette modification.

Questions diverses

Le chemin de Berchères est interdit dans les deux sens, du carrefour de la rue de l'Avenir à la D906 (Chartres-Maintenon) sauf engins agricoles.

Suite à la conférence des maires du 18/02/2022, Chartres Métropole tourisme souhaite développer les visites dans le secteur historique du Canal Louis XIV.

La collecte pour l'Ukraine organisée le samedi 12 mars a permis de récolter 420 kg de dons qui ont été livrés dès le lundi suivant à l'association des maires d'Eure-et-Loir.

Les travaux pour l'installation du sol souple à l'aire de jeux sont prévus les 9 et 10 mai ainsi que les 30 et 31 mai.

Le 13 avril prochain se tiendra, à la Préfecture, une réunion devant « solder » la sortie des Portes Euréliennes.

Le boulanger présent actuellement sur la commune pense rajouter une journée supplémentaire à Chartainvilliers.

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 21 mai de 10h à 12h.

Tour de tapis

G. BOUAZIZ : souhaite savoir où en est l'achat des terrains près de la mare. A. BOUTIN indique que la procédure suit son cours.

F. TANTY : précise que l'adoption du budget du syndicat scolaire s'est bien passé et qu'il a été adopté à l'unanimité. Il ajoute que les familles auraient probablement à payer 25 euros au syndicat pour le transport scolaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

Délibérations :

| | |
|---------|---|
| 01/2022 | Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 |
| 02/2022 | Affectation du résultat 2021 |
| 03/2022 | Taux d'imposition des taxes directes locales |
| 04/2022 | Budget Primitif 2022 |
| 05/2022 | Subvention terrain de pétanque |
| 06/2022 | Subvention aménagement paysager des abords de la mare |
| 07/2022 | Subvention dalle de béton pour la benne à déchets verts |
| 08/2022 | Subvention petit matériel technique |
| 09/2022 | Subvention bornes de propreté |
| 10/2022 | Subvention Bancs et barrières |
| 11/2022 | Subvention signalisation horizontale |
| 12/2022 | Adoption de la modification des statuts du Syndicat scolaire |
| 13/2022 | Subvention terrain de pétanque (annule et remplace la délibération 05/2022) |